



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Chine

Question écrite n° 11414

Texte de la question

M Louis de Broissia appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur les événements préoccupants qui se déroulent en ce moment au Tibet. Il semble, en effet, qu'après trente années d'occupation chinoise, le peuple tibétain n'ait pas renoncé à réclamer son indépendance. Pacifique et non violente à ses débuts, la résistance risque aujourd'hui de se radicaliser et d'allumer ainsi un nouveau foyer de tension dans cette région du monde. Il lui demande donc de bien vouloir faire connaître sa position sur ce grave problème et les mesures qu'il entend prendre afin d'inciter le gouvernement chinois à mieux prendre en considération les aspirations du peuple tibétain.

Texte de la réponse

Reponse. - A l'instar des Etats qui ont reconnu la République populaire de Chine et entretiennent avec elle des relations diplomatiques, la France considère que la région autonome du Tibet, avec des particularités qui sont les siennes, fait partie intégrante de la République populaire de Chine. Comme tous les Etats de droit, notre pays s'applique à respecter un des principes essentiels des relations internationales : celui de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre Etat. La France éprouve sympathie et intérêt pour la culture et la spiritualité tibétaines, qui font partie du patrimoine de l'humanité tout entière. Elle souhaite que toutes les possibilités d'épanouissement soient données aux Tibétains. C'est ainsi que notre pays a participé dans le cadre communautaire, à une démarche auprès des autorités de Pékin pour faire part de la préoccupation que suscitaient parmi les Douze les informations faisant état de violences au Tibet et encourageant la reprise du dialogue entre les autorités chinoises et le Dalai Lama. Le chef spirituel tibétain, en tant qu'autorité morale et religieuse, a séjourné à Strasbourg du 17 au 19 avril, à l'invitation du Conseil de l'Europe puis s'est rendu, à titre privé, à Paris, où il a eu des contacts avec des organisations non gouvernementales et la presse. Le Gouvernement ne souhaite pas mettre en cause, d'une manière ou d'une autre, l'intégralité territoriale d'un Etat ami ni s'ingérer dans ses affaires intérieures. Toutefois il reste attentif au développement de la situation au Tibet et souhaite la reprise du dialogue entre les parties en présence.

Données clés

Auteur : [M. de Broissia Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11414

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1503